Orientation Affectation post 3^{ème} : PHASE DEFINITIVE <u>DEUXIEME ETAPE :</u> Formuler des vœux d'affectation

Quand : du 7 mai au 25 mai 2024

Comment :

Se rendre sur les services en ligne éducation :

- <u>cliquez ici</u>
- ➢ ou via la page d'accueil de l'ENT en cliquant sur

Choisir le profil responsable



Scolarité & Services et demarches en lign, et voi enfents: de voi enfents:

Saisir ses codes EDUCONNECT (les mêmes que pour accéder à l'ENT)



<u>Résultat de l'affectation : Le 26 juin sur les téléservices</u>

- Si votre enfant est « non affecté » : entretien avec le chef d'établissement (présentation procédure)
- Si votre enfant est « affecté » : Le 27 et 28 juin vous devrez confirmer son inscription toujours sur les téléservices.



La confirmation d'inscription n'empêche pas d'être appelé sur un vœu mieux classé pour lequel votre enfant serait en liste supplémentaire.

ATTENTION : sans confirmation en ligne la place sera considérée vacante et sera proposée aux élèves non affectés début juillet